



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 5 octobre 2021, à la mairie.

R2110-0513

Adoption du Règlement n° 2021-18 modifiant le Règlement n° 2021-13 instituant un programme d'aide pour favoriser la location annuelle de chambres et de logements sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU l'adoption du règlement n° 2021-13 instituant un programme ayant pour objectif d'améliorer le bien-être général de la population et d'agir sur la vitalité socioéconomique du territoire;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement n° 2021-13 pour être en mesure de fixer, par voie de résolution, la valeur de l'aide accordée dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2021 et que le projet de règlement a également été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le Règlement n° 2021-18 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2021-13 instituant un programme d'aide pour favoriser la location annuelle de chambres et de logements sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 13 octobre 2021


Jean-Yves Lebreux, greffier



Les Îles-de-la-Madeleine

Municipalité

Service du greffe

RÈGLEMENT N° 2021-18

modifiant le Règlement n° 2021-13 instituant un programme d'aide pour favoriser la location annuelle de chambres et de logements sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Article 1 **Titre et numéro du règlement**

Le règlement portant le numéro 2021-18 porte le titre suivant « Règlement modifiant le Règlement n° 2021-13 instituant un programme d'aide pour favoriser la location annuelle de chambres et de logements sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Article 2 **Remplacement de l'article 9 du règlement n° 2021-13**

L'article 9 du règlement n° 2021-13 est remplacé par ce qui suit :

Article 9 **Valeur de l'aide**

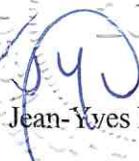
La valeur totale de l'aide pouvant être accordée pour l'ensemble des logements déclarés admissibles au programme en vertu du présent règlement est fixée, par résolution du conseil municipal, et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds alloués.

L'aide maximale est limitée à 10 000 \$ par propriétaire.

Article 3 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 13 octobre 2021


Jean-Yves Lebreux, greffier